

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Négociations conventionnelles : la FSPF dit oui à l'Assurance maladie et maintient la mobilisation en vue du PLFSS 2025

Au cours d'un mouvement de grève inédit depuis dix ans et de multiples séances de négociations, les pharmaciens ont réussi à se faire entendre des pouvoirs publics.

Les dernières propositions de l'Assurance maladie comprennent des revalorisations d'honoraires qui permettront de sécuriser l'activité des entreprises officinales et assureront l'indispensable soutien aux officines de proximité. La CNAM et le ministère de la Santé ont ainsi abattu leurs dernières cartes et assuré aux deux syndicats représentatifs qu'elles constituaient d'ultimes propositions, à prendre ou à laisser.

Considérant ces évolutions positives, la FSPF, réunie en Assemblée générale extraordinaire ce vendredi 7 juin, a choisi, en responsabilité et à une forte majorité, de signer l'avenant économique à la convention nationale pharmaceutique. Elle salue, par cet accord, la reconnaissance par l'Etat du rôle indispensable du pharmacien et du réseau officinal dans l'accès aux soins de proximité.

S'engageant sur une trajectoire économique jusqu'en 2027, l'Assurance maladie a consenti un investissement, pour la première fois pluriannuel, dans le réseau officinal. Cet investissement se traduira par des revalorisations intervenant, pour certaines, dès cette année et l'année prochaine, notamment une augmentation des honoraires de dispensation, des honoraires de garde et de l'astreinte, ainsi que par une subvention, pouvant atteindre 20 000 €, aux pharmacies en difficulté.

L'avenant conventionnel prévoit également un rendez-vous de négociation avec la CNAM, mi 2026, assorti d'une garantie de maintien des ressources du réseau officinal. La FSPF plaide pour des négociations annuelles avec l'Assurance maladie afin de maintenir une dynamique en faveur des entreprises officinales.

Pour autant, l'avenir de l'officine n'est pas garanti.

Comme elle s'y était engagée auprès de ses adhérents et de la profession, la FSPF dirigera son action vers l'Etat afin d'obtenir un soutien de long terme. A cet égard, la FSPF salue l'engagement de Frédéric VALLETOUX, ministre délégué chargé de la Santé et de la Prévention, dans un courrier adressé ce jour à la FSPF et à l'USPO, de publier prochainement un arrêté d'égalisation de la marge réglementée entre les médicaments biosimilaires et hybrides par rapport à leurs spécialités de référence et d'instruire un cadre réglementaire applicable aux remises afin de favoriser le développement de la substitution de ces médicaments.